

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : **Faciliter l'accès aux logements sociaux pour les réfugiés avec permis B et F**

Initiant-e(-s) : Jean-Marc Béguin et consorts

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Il faut être domicilié à Lausanne depuis trois ans pour pouvoir s'inscrire auprès de l'Office du logement pour espérer obtenir un logement à loyer modéré. Il est possible également de pouvoir le faire si un jeune est étudiant à Lausanne. Mais la qualité d'étudiant est restreinte aux hautes écoles. Les jeunes inscrits à l'école de l'accueil, par exemple, ne sont pas reconnus comme étudiant.

Dans les faits les réfugiés, détenteurs d'un permis de séjour B ou F, n'ont que très rarement accès aux logements à loyer modéré. Ils ne répondent pas aux critères actuellement fixés, alors que leurs revenus sont extrêmement précaires. L'EVAM par exemple octroie aux détenteurs d'un permis F, pour le logement un forfait maximum de 570 francs (+ 80 francs pour les charges). Les gérances sont peu enclines à octroyer un logement à des détenteurs de permis F. Il faut donc souvent qu'une personne proche prenne le bail ou se porte garante. Mais même avec cela, à Lausanne il est très difficile avec cette somme, avec cette somme, de trouver un logement sur le marché libre.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Ce postulat invite la municipalité d'étudier l'opportunité d'élargir pour les réfugiés avec permis B ou F, établis à Lausanne ou dans un centre d'hébergement de l'EVAM, les conditions d'accès aux logements subventionnés de la ville en supprimant pour cette catégorie de la population le délai de trois ans, de résidence et en élargissant la notion d'étudiant, aux élèves de l'école de l'accueil et de l'école de la transition

Lausanne, le 3 avril 2025

M. Jean-Marc BÉGUIN

Signataire(s) :

Conseil communal de Lausanne

Mme Preeti DAMON

Mme Sarah DEPALLENS

M. Vincent VOUILLAMOZ

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.